

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL A PROJET EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS

Aide et accès à la formation

Année scolaire 2023 - 2024

Date limite de dépôt de dossier : Vendredi 26 avril 2024

1 Carte d'identité de l'association

Nom de l'association :

.....
.....

But de l'association :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Siège Social

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Site internet :

Responsables juridiques

	Président	Trésorier	Secrétaire
Nom & Prénom			
Statut			
Téléphone			
Courriel			

Date de création de l'association (loi 1901) :

Date de parution au JO et n° :

.....

Numéro de SIREN :

Nombre d'adhérents au 31/12/2023 :

2 _ Présentation du projet

Les rubriques de présentation du projet sont à renseigner le plus précisément possible.

Responsable du projet

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Titre du projet :

.....
.....

Résumé du projet :

NB : Lorsque le projet est la reconduction de celui qui avait été proposé en 2023, expliquer les avancées dont il a fait l'objet au regard des évaluations faites.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quels sont les partenaires associés et leur rôle dans le projet ?

Organisme(s)	Implication dans le projet

Calendrier du projet

Area reserved for the project calendar.

A quel moment le projet sera-t-il évalué ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mesure des résultats

Résultat(s) attendu(s)	Indicateur(s) retenu(s)*

*Un indicateur est ce qui va permettre de vérifier que le résultat attendu est atteint.

Comment le partenariat du Département sera-t-il valorisé ? (évènementiel, logo, présence d' élu, documentation...)

.....
.....
.....
.....
.....

Pour les actions élaborées faisant l'objet de la tenue d'un évènementiel organisé par le Département, quelle serait la contribution de l'association ?

.....
.....
.....
.....
.....

4 _ Budget prévisionnel du projet

Les postes des dépenses et recettes doivent être obligatoirement équilibrés.

Indiquer les dépenses qui font l'objet d'une valorisation.

Pour chaque recette, précisez si la recette est déjà acquise et/ou le partenaire financier déjà sollicité.

DEPENSES (TTC)		RECETTES (TTC)	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Achats		Auto financement	
Fournitures			
Matériel			
Alimentation		Subventions	
Carburant		Etat	
		Région	
Location mobilière		Montant de la subvention sollicitée auprès du Département <i>(subvention limitée à 3 000€ et 60% du total des dépenses)</i>	
Véhicule			
Mobilier		Commune	
		Intercommunalité	
Location immobilière			
		Parrainages	
Transports			
Electricité		Autres (valorisation de prêt de matériel, de mise à disposition de locaux...)	
Assurances			
Prestations de services			
Frais postaux et téléphone			
Publicité			
Coûts salariaux liés à l'action (salaires bruts + charges patronales)			
Autres (valorisation de prêt de matériel, de mise à disposition de locaux...)			
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	

Coût de l'opération par bénéficiaire : (coût global de l'opération intégrant l'ensemble des dépenses liées au projet / nombre de bénéficiaires)

Date et Lieu :

Signature du Président :

5 _ Documents à joindre impérativement au dossier de candidature

L'absence d'un des documents ci-après énoncés empêchera l'examen du dossier par la commission d'évaluation.

- Bilan quantitatif et qualitatif de l'action pour laquelle le Département vous accorde une aide en 2023
- Compte rendu d'activités 2023 de l'association (à défaut Conseils d'Administration 2023)
- Bilan et comptes de résultats de l'année 2023
- Budget prévisionnel de la structure pour l'exercice 2024
- Statuts actualisés de la structure
- Relevé d'identité bancaire (même si vous l'avez déjà adressé au Département. Il convient impérativement de veiller à ce que la domiciliation bancaire corresponde à celle de l'association).

Date limite de réception des projets

Le dossier dûment complété est à envoyer avant le **vendredi 26 avril 2024**

Par mail à jeunesse@departement77.fr

Passé ce délai, aucun dossier ne pourra être traité

Ne pourront être pris en compte les projets :

- Non conformes aux publics visés ;
- Non conformes aux objectifs fixés, notamment les projets dont l'essentiel du budget relève de dépenses d'investissement tel l'achat de matériel ;
- Relevant d'autres appels à projets spécifiques lancés par le Département (par exemple les Projets Locaux ou le dispositif Ecole Ouverte) ;
- Relevant de l'Accompagnement Educatif ;